

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RIGNAC

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
Afférents au Conseil Municipal : 19	Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 18	
Date de la Convocation : 23 septembre 2026	

Présents : CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, GLADIN Nathalie, PRADELS Michel, MARTY Maurice, CAYLA Alain, DELTORT Marie-Anne, ESPEILHAC Marie-Laure, FILHOL Anthony, GARIBAL Christine, MAZENQ Mélanie, PEGUES Florence, CAYRE Jérôme.

Absents excusés ayant donné procuration : CAPMARTIN Marion (procuration à MAZENQ Mélanie), CASAGRANDA Stéphane (procuration à Jean-Marc CALVET), LACOMBE Jean-Pierre (procuration à ISSALY Jean-Pierre), RUAT Gaëtan (procuration à MIRABEL Isabelle)

Secrétaire de séance : FILHOL Justine

Délibération n° 2026-77 – Commande publique Projet d'installation de décors de Noël

Exposé :

Monsieur le Maire indique qu'à l'approche des fêtes de fin d'année, il y aurait lieu d'apporter des décors nouveaux pour dynamiser le centre-bourg et offrir un cadre festif aux habitants. La Compagnie des Elfes propose une installation de décors éclairés qui seraient déployés sur la façade et devant la mairie ainsi que sur l'esplanade André Jarlan. Le projet s'élève à 13 575,36 euros

Décision :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet de décors tel que présenté, et confie ces installations à la Compagnie des Elfes
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le : 6 octobre 2026
- publication ou notification du : 6 octobre 2026

Le Maire,
Jean-Marc CALVET
ACTE DEMATERIALISE